

**Les entreprises de Syndigel engagées par la charte s'abstiennent de promouvoir
les poissons issus de ressources menacées listées ci-dessous,
à l'exception de ceux issus de pêches certifiées éco-responsables**

Noms scientifiques des espèces concernées (4)	Dénominations commerciales (4)	Zones de pêche (8) où le stock est menacé	Evaluations du statut (1, 2)		
			UICN niveau monde (5, 6)	OSPAR (3)	
<i>dipturus batis</i>	pocheteau gris	FAO 21 et 27	CR	A2bcd+4bcd	I à V
<i>atlantoraja castelnaui</i>	raie	FAO 41	EN	A2bd+3bd+4bd	
<i>raja undulata</i>		FAO 27, 37	EN	A2bd+3bd+4bd	
<i>rostroraja alba</i>	raie blanche (pocheteau)	FAO 27, 34, 37, 47	EN	A2cd+4cd	II à IV
<i>hippoglossus hippoglossus</i>	flétan de l'atlantique	FAO 21, 27,	EN	A1d	II à V
<i>mustellus schmitti</i>	saumonette	FAO 51, 57	EN	A2bd+3bd+4bd	
<i>squalus acanthias</i>		FAO 21, 31	EN	A2bd+4bd	
		Toutes autres zones	VU	A2bd+3bd+4bd	I à V
<i>thunnus thynnus</i>	thon rouge	Toutes zones	EN	A2bd	V
<i>thunnus obesus</i>	thon obèse	Toutes zones	VU	A2bd+3bd+4bd	
<i>centrophorus squamosus</i>	siki	FAO 27	VU	A2bd+3bd+4bd	I à V
<i>gadus morhua</i>	cabillaud	FAO 21 ; CIEM III, Vb, VIa, VIIa, VIIc et XIV	VU	A1bd	II et III
<i>melanogrammus aeglefinus</i>	églefin	FAO 27	VU	A1bd + 2d	
<i>lamna nasus</i>	requin	FAO 27	VU	A2bd+3d+4bd	I à V

- Les évaluations de l'[UICN](#) (cf. 6 et 7) et de l'[OSPAR](#) (cf. 3) indiquées par ce tableau rendent compte de la situation globale de l'espèce en fonction de critères scientifiques. Les classifications de l'UICN sont à nuancer en fonction des eaux où l'espèce est pêchée, car il peut exister des stocks encore en équilibre dans certaines zones ou sous-zones. Ceci explique qu'une espèce puisse être éco-labellisée car pêchée dans une zone où la ressource est en équilibre, bien qu'elle soit considérée globalement menacée par l'UICN.
- Pour aller au-delà des évaluations de l'UICN, il faut entrer dans le détail des évaluations par sous-zones du [CIEM-ICES](#) qui sont trop diverses pour figurer dans le tableau. Voir, ce détail dans l'[Advice ICES 2011](#)
 - [Livre II : Iceland & east Groenland](#) (CIEM Va) – 111 pages
 - [Livre III : mer de Barent et Norvège](#) (CIEM I et II) – 94 pages
 - [Livre 4 : Faroe](#) (CIEM Vb) – 32 pages
 - [Livre 5 : mer d'Irlande et ouest Ecosse](#) (CIEM VI, VII) – 330 pages
 - [Livre 6 : mer du nord](#) (CIEM III, IV, VII c, d, e) – 371 pages
 - [Livre 8 : mer baltique](#) (CIEM zones 22 à 32) – 136 pages
- L'[OSPAR](#) s'intéresse à l'équilibre des écosystèmes marins pour la zone FAO 27 de l'Atlantique NE divisée en 5 régions. Le tableau signale les zones où une dégradation est observée. (Tableau 10.2 de sa [liste des espèces menacées ou en déclin](#)).
- Une dénomination peut correspondre à plusieurs espèces scientifiques et seules les espèces ici citées sont concernées. Voir la correspondance dans la [liste des dénominations commerciales](#) et les fiches récapitulatives par espèce.
- Le lien sur l'espèce renvoie à sa fiche individuelle dans la base de données www.fishbase.org qui comporte un lien vers la fiche d'évaluation de l'espèce de la liste rouge de l'UICN.
- Chaque lien sur les niveaux CR, EN, VU renvoie à la fiche d'évaluation de l'espèce sur la liste rouge : www.iucnredlist.org
- L'UICN décrit ses critères de classification des espèces dans un référentiel ([version 3.1, 2^{ème} édition 2012](#), voir aussi la [version 2.3](#)). Les critères classant sont décrits au §5. 3 niveaux correspondent aux espèces considérées menacées. ils se caractérisent en résumé comme suit :
 - CR** = en danger critique d'extinction : la population à l'**état sauvage** est menacée au regard **des 5 critères** de la catégorie, entraînant un risque d'extinction extrêmement élevé.
 - EN** = en danger : la population à l'**état sauvage** est menacée au regard d'au moins **un des 5 critères** de la catégorie et le risque d'extinction est considéré très élevé.
 - VU** = vulnérables : l'ensemble de la **population** est menacé au regard d'au moins **un des 5 critères** de la catégorie, et le risque d'extinction est considéré élevé.
- Voir les cartes [des zones FAO](#) et [des zones CIEM](#) (subdivisions de la zone FAO 27).